



## **DIX PROPOSITIONS DES 1<sup>ers</sup> ETATS GENERAUX : LES MIGRATIONS PARLONS-EN**

La définition et la mise en œuvre des politiques migratoires relèvent de la compétence principale de l'État. Les collectivités locales avec Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère ont la responsabilité, du point de vue de la cohésion sociale, d'exiger de l'Etat qu'il respecte sur le territoire ses devoirs vis-à-vis de tous, dans la transparence et sans discrimination. Ils doivent aussi jouer un rôle actif dans la coordination des initiatives nécessaires pour un accueil digne et cohérent des migrants, qu'elles émanent de l'Etat, des diverses collectivités du territoire, des associations et des citoyens solidaires des migrants. Par leurs initiatives, le soutien aux associations, ils ont aussi la responsabilité de contribuer à l'information et aux débats avec les habitants qui permettent de lever bien des tensions.

La Ville de Grenoble et la métropole ont rejoint le **Réseau des villes solidaires** envers les migrants. Au-delà des initiatives déjà prises elles peuvent être, en lien avec les migrants, les associations, les habitants, et les services publics locaux, une terre d'innovation et d'hospitalité constituant une référence nationale.

**Les Etats généraux des migrations du 3 décembre 2016 ont développé dans les Cahiers de doléances des propositions selon les axes présentés ci-dessous. Ces propositions sont à discuter avec les diverses institutions, avec d'autres associations, avec les collectifs solidaires et les collectivités dans la perspective d'une mise en œuvre rapide en 2017.**

**1) Créer une " Conférence territoriale des Migrations "** regroupant collectivités, Etat, associations, migrants, et citoyens. Cette conférence devrait traiter de toutes les questions d'accueil et d'accompagnement des migrants, y compris des pratiques préfectorales en matière de droit d'asile et de titres de séjour, détecter les dysfonctionnements, les injustices et les urgences, proposer des solutions coordonnées et nouvelles aux problèmes rencontrés, définir les interpellations d'autres secteurs (secteurs sociaux, secteurs de santé etc. Cf. l'exemple de Sarrebruck).

**2) Faciliter l'accès à l'information et aux droits ainsi qu'aux services publics et à l'accompagnement** des migrants notamment par la création de **pôles d'information compétents**, de permanences juridiques en nombre suffisant, gratuites, et bien réparties. Augmenter les permanences des services publics et le nombre de personnels formés. Renforcer les services sociaux et le nombre des Assistantes sociales. Faire connaître les différents services locaux (culturels, maisons des habitants, sportifs, d'insertion, de formation, d'accueil solidaire, d'hébergement...).

**3) Former les personnels des pôles d'information, ainsi que des services publics, des collectivités afin de leur permettre** d'être mieux informés sur les situations des migrants, d'avoir une appréhension globale de leurs droits, des compétences des différents services auxquels ils peuvent s'adresser et faciliter la coordination et la complémentarité entre les différents services.

**4) Développer l'accès aux droits à la santé et les lieux de prise en charge, et ceci dans une vision globale**, en lien avec les services sanitaires, sociaux, hospitaliers... pour faire respecter le droit à la santé des migrants et les élargir aux soins psychologiques, dentaires, de kinésithérapie... en développant des lieux

de consultation gratuite pouvant faire appel à des interprètes pour faciliter la communication entre soignants et migrants. Lutter contre la traite des êtres humains par la prise en charge des populations vulnérables.

**5) Accès à l'hébergement et aux logements** : Développer pour les migrants du territoire, en complément des dispositifs d'Etat très insuffisants, des solutions alternatives et variées d'hébergements d'urgence stables et en nombre suffisant, d'accès aux logements. Ceci doit être réfléchi à l'échelle de l'agglomération et des territoires avoisinants, en coordonnant les actions des communes, des bailleurs sociaux et des associations, ainsi que des offres d'hébergement citoyennes recueillies notamment par la plateforme migrants créée par la ville de Grenoble et les associations.

**6) Rendre accessibles tous les transports publics** dans la métropole et dans le **département** de l'Isère. Les collectivités doivent œuvrer à la gratuité ou à la quasi-gratuité des transports pour les migrants - en demande de papiers, en cours de procédure de régularisation de séjour (généralement interdits de travail) -. Inciter le département à la même démarche pour les transports dont il a la responsabilité, ce qui faciliterait l'accès à un hébergement diffus hors de l'agglomération ainsi qu'aux démarches administratives et sociales.

**7) Créer ou faciliter l'accès à un organisme de micro-crédit** permettant aux migrants de faire face à des difficultés financières temporaires, tout en interpellant l'Etat pour que soit mis fin au scandale des taxes exorbitantes (entre 50 et 600 euros) prélevées auprès des migrants pour les retraits de dossier de titres de séjour. Faire prendre en charge les coûts des voyages retour de l'OFPRA et de la CNDA à Paris.

**8) Assurer les droits à la scolarisation et à la formation** : Assurer dans de bonnes conditions la scolarisation des jeunes en âge scolaire (mieux tenir compte de la mobilité contrainte des familles de migrants). Développer l'apprentissage du français à tous les niveaux et à tous les âges par la mise en place dans et hors milieu scolaire de cours de Français langue étrangère avec des professionnels du FLE. Agir pour permettre l'accès des jeunes mineurs ou majeurs à des formations qualifiantes, favoriser leur insertion dans l'emploi par la culture, par les activités sportives. Engager un dialogue avec l'Education nationale, avec l'Université, avec les organismes de formation professionnelle et d'emploi.

Ouvrir les cursus universitaires aux migrants à travers la définition de modes d'accès et de modalités de formation spécifiques. Développer une recherche universitaire en appui à la réflexion et à l'action des associations de soutien aux migrants. Favoriser, en accord avec les établissements et les associations étudiantes, les interventions des étudiants envers les migrants : actions de solidarité, échanges, stages, études et recherches.

**9) Droit au travail des migrants dès leur arrivée sur le territoire** : C'est une nécessité vitale qui doit être défendue par tous pour que ce droit soit réellement ouvert et pour contribuer à le rendre effectif. Il garantirait l'autonomie des familles qui contribueraient ainsi par les cotisations sociales et par l'impôt au financement des dispositifs sociaux. Cela mettrait fin à l'errance et à la précarité qui minent leur santé. Au plan local nous proposons d'examiner la possibilité d'expérimenter des formes d'insertion par des activités de stages et de travail ainsi que des formes de validation des acquis, de compensation et de valorisation qui pourraient y être liées. Ce serait un pas franchi vers d'autres.

**10) Le soutien aux associations d'accompagnement solidaire des migrants** devrait être mieux partagé et pris en compte par les collectivités territoriales. Certaines collectivités déploient des moyens financiers notamment par le biais de subventions aux associations, dont nous souhaitons qu'elles soient maintenues voire élargies. A Grenoble, l'existence de la Maison des associations, mise à disposition par la Ville, est un véritable lieu d'accueil des migrants. Cependant nombre d'activités ne peuvent plus y trouver d'espace disponible et adapté. C'est le cas par exemple des cours de français qui se développent à l'initiative des associations. C'est aussi le cas des activités théâtre, danse, écriture etc. Il est en outre important de permettre des moments de convivialité spontanés ou organisés par ou avec les migrants. Un local dédié, partagé et accessible devrait pouvoir être mis à disposition dans l'agglomération pour ces usages.

## LE COLLECTIF MIGRANTS EN ISERE



ADA-Accueil Demandeurs d'Asile, Amicale du Nid, Amnesty International, APARDAP-Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection, l'Appart, La Cimade, Diaconat Protestant, Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Grenoble (IDH), Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Pastorale des Migrants, Secours Catholique, La Rencontre, Roms Action.

**Maison des Associations, 6 rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble**

 **04 76 87 91 90**